



# La Course Croisière des Ports Vendéens

## 23<sup>ème</sup> édition

### Du 3 au 6 juillet 2008

## Avis de course

### **I. Organisation**

La Course Croisière des Ports Vendéens, se déroulera sur 4 jours, du 3 au 6 juillet 2008 inclus, au départ de l'Herbaudière

Les étapes prévues sont :

1<sup>ère</sup> étape : L'Herbaudière - Port-Joinville  
2<sup>ème</sup> étape : Port-Joinville - Les Sables d'Olonne  
3<sup>ème</sup> étape : Les Sables d'Olonne - St Gilles Croix de Vie  
4<sup>ème</sup> étape : St Gilles Croix de Vie - Port Bourgenay

L'autorité sportive organisatrice est le Cercle Nautique de Saint Gilles Croix de Vie, avec le concours, du Club des Plaisanciers de l'Ile d'Yeu, de l'Association Nautique de Bourgenay, des Sports Nautiques Sablais et de la Société des Régates de l'Ile de Noirmoutier

L'Association pour la Course Croisière des Ports Vendéens en assure l'organisation technique.

L'épreuve est inscrite en catégorie C selon l'article 20 du code de publicité ISAF

### **II. Règles applicables**

La course est régie par les "REGLES DE COURSE A LA VOILE (RCV) 2005 – 2008".

Les Règles d'Equipement pour les Voiliers

Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.

Les règles du Guide 2008 " Formule HN France".

LE RIPAM (règles spécifiques et règles de route lorsqu'elles s'appliquent).

Le présent Avis de course.

Les Instructions de course et leurs éventuels avenants.

### **III. Classes admises**

Les voiliers admis à courir sont ceux des classes B, C, D, E, F, G et R de la Table Nationale des Handicaps H 109 2008. Certains voiliers de la classe L pourront être admis après accord du comité de jauge. Pour cela une demande par courrier devra être effectuée avant le 17 juin.

Tous les voiliers devront être armés en catégorie hauturière.

Un comité de jauge sera à la disposition des concurrents désirant se mettre en règle, le 2 juillet de 9h00 à 18h30. Pour tous renseignements concernant la jauge, s'adresser à M. VIAUD (02 40 94 66 03).

Tous les voiliers devront porter, dans leur grand voile au moins, le numéro porté sur leur carte d'identité HN.

### **IV. Inscriptions**

Les pré-inscriptions doivent être expédiées avant le 24 juin 2008 par courrier ou par Internet accompagnées du montant de votre participation aux frais d'organisation et de la carte d'identité HN du voilier.

Chaque équipage devra comprendre au moins deux personnes, dont une majeure. Le nombre des inscriptions est limité à 108 voiliers.

### **V. Confirmation des inscriptions**

Les inscriptions définitives seront enregistrées à l'Herbaudière, le mercredi 2 juillet de 9h00 à 18h00.



**5.1** - Les concurrents devront présenter, à l'inscription :

- La licence FFVoile en cours de validité (de tous les membres de l'équipage)
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile en compétition  
(dans le cas où la licence n'a pas reçu le cachet médical)
- Une autorisation parentale pour les mineurs le cas échéant
- La carte d'autorisation de port de publicité le cas échéant
- Une attestation d'assurance en RC pour les étrangers
- La carte d'identité HN du voilier à jour pour 2008

**5.2** - Les modifications d'équipage sont autorisées, mais seront strictement contrôlées chaque jour par le secrétariat. Des documents de modification d'équipage seront distribués à cet effet.

**5.3** - Chaque skipper devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants: *"J'accepte de me soumettre aux règles de Course de l'ISAF et à toutes autres règles qui régissent cette manifestation."*

**5.4** - Les Instructions de course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

## **VI. Heure de mise à disposition**

L'heure du premier signal d'avertissement pour la 1<sup>ère</sup> course est fixée à 9h00, le jeudi 5 juillet, à 1 mile environ dans le nord est de la sortie du port de l'Herbaudière.

## **VII. Programme**

7 courses sont programmées (une ou plusieurs étapes pouvant être remplacées par des parcours construits si les circonstances l'exigent – météo, etc.).

2 courses au maximum pourront être courues chaque jour.

Le lieu et l'heure des briefings et des remises de prix seront affichés sur le tableau officiel.

## **VIII. Classement**

**8.1** - Le classement de chaque course sera effectué en fonction des temps compensés calculés selon la méthode "*Temps sur distance*" avec application du CVL selon les règles du Guide 2008 " Formule HN France".

**8.2** - Le classement général sera établi selon l'annexe A des RCV "*Système de points à minima*" (Annexe A4 des RCV).

**8.3** - Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant le plus mauvais scores. Toutes les courses sont affectées du coefficient 1.

**8.4** - Il y aura un classement par flotte.

**8.5** - Une course suffit pour valider l'épreuve.

## **IX. Types de parcours**

Les parcours seront de type côtier ou construit.

## **X. Pénalités de remplacement pour infractions aux règles du chapitre 2**

Les pénalités seront des rotations d'un tour (Un virement de bord et un empannage)

## **XI. Modifications aux règles de classe**

Le Comité de Course se réserve le droit de constituer les flottes selon les handicaps et en fonction du nombre d'inscrits.

## **XII. Règles particulières au plan d'eau**

Tous les voiliers devront:

**12.1** - être équipés d'un moteur et d'une réserve de carburant leur permettant d'effectuer chaque étape au moteur à la vitesse de 5 nœuds minimum

**12.2** - posséder une VHF en état de fonctionnement et assurer la veille radio sur le canal course indiqué dans les instructions de course.